Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_77-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-77

En exercice : 27
Présents (P) : 26
Excusés (E) :
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Annick AUBIN

DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS
ASSEMBLEE BRETONNE DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_77-DE

Monsieur le Président informe que l'Assemblée Bretonne de l'Eau a été installée en janvier 2022. Cette instance présidée par Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne est un lieu de mobilisation de toutes les forces vives de Bretagne pour débattre de sujets stratégiques autour de l'eau, construire des outils et partager des expériences utiles à l'intégration de l'eau dans les politiques et projets locaux.

Elle regroupe des représentants du secteur public, du monde économique et de la société civile. L'Assemblée bretonne de l'eau reste un lieu ouvert pouvant associer divers experts et parties prenantes.

Suite à la sécheresse de 2022, l'Assemblée s'est dotée d'un plan d'actions pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau.

Les axes de travail déterminés par l'Assemblée sont les suivants :

- Axe 1 – Encourager la sobriété dans les usages de l'eau
- Axe 2 – Préserver les ressources existantes
- Axe 3 – Favoriser le stockage de l'eau dans les sols
- Axe 4 – Activer le levier du financement
- Axe 5 – Anticiper les conflits d'usages
- Axe 6 – Poursuivre le partage de connaissances

Le Conseil communautaire doit donc procéder à la désignation **de deux représentants, issus du conseil communautaire, de Brocéliande Communauté** à cette instance**.**

Au sens de l'article L. 2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, **le vote doit être opéré à bulletin secret**.
Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
Le **Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret** aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de PROCEDER à un vote à main levée
- de DESIGNER deux représentants, issus du conseil communautaire de Brocéliande Communauté au sein de l'Assemblée Bretonne de l'Eau comme suit :
  - Roland HERCOUËT – Bréal-sous-Montfort
  - Laurent DUMERCY – Saint-Thurial

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT